RAPPORT TECHNIQUE

ARMES À FEU RÉCUPÉRÉES PAR LA POLICE : ÉTUDE DE SITES MULTIPLES

Daniel Antonowicz Consulting

Juillet, 1997

TR1997-6f

Centre canadien des armes à feu/ Canadian Firearms Centre

> Secteur des politiques/ Policy Sector

RAPPORT TECHNIQUE

ARMES À FEU RÉCUPÉRÉES PAR LA POLICE : ÉTUDE DE SITES MULTIPLES

Daniel Antonowicz Consulting

Juillet, 1997

TR1997-6f

Cette étude a été subventionnée par le Centre canadien des armes à feu, ministère de la Justice du Canada. Les opinions émises dans le présent document n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas forcément les opinions du ministère de la Justice du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIE	<u>vii</u>
1.2 1	PLAN DU RAPPORT2
2 0 MÉTI	HODOLOGIE 3
2.2	
2.3 1	
3.0 CON	STATATIONS
3.2	ARMES DE POING10
4.0 RÉS	<u>JMÉ</u> 12
BIBLIOGR	<u>APHIE</u>
ANNEXE	
	LISTE DES TABLEAUX
Tobloon 1 .	Donulation calon les armes à fau réaunérées per site
	Cotágorios d'armas à fou régunérées en 1005
Tableau 5.	
Tableau 4:	
Tuoreau I I	
Tableau 5:	
	criminelle9
	LISTE DES FIGURES
1.1 OBJECTIFS 1.2 PLAN DU RAPPORT 2.0 MÉTHODOLOGIE 2.1 PROCESSUS D'EXAMEN DES DOSSIERS 2.2 ÉTAT DE L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU À AUTORISATION RESTREINTE 2.3 LIMITES 3.0 CONSTATATIONS 3.1 LE RÔLE DIRECT DES ARMES À FEU DANS LES INCIDENTS 1.2 ARMES DE POING 1.1 4.0 RÉSUMÉ 1.1 BIBLIOGRAPHIE 1.1 ANNEXE 1.1 LISTE DES TABLEAUX Tableau 1: Population selon les armes à feu récupérées par site	
Figure 1:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	criminelle6

REMERCIEMENTS

Le chercheur principal et ses adjoints de recherche aimeraient exprimer leur sincère gratitude à tous les membres des services de police qui ont joué un grand rôle dans la réussite de la présente étude.

De plus, nous aimerions remercier Damir Kukec, du Centre canadien des armes à feu, ministère de la Justice du Canada, pour les conseils et les commentaires qu'il nous a fournis tout au long de l'étude. En outre, nous exprimons notre gratitude au personnel du Centre canadien des armes à feu pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

1.0 INTRODUCTION

Le présent rapport est le résultat d'un partenariat entre cinq services de police et le ministère fédéral de la Justice. Il s'agit des services de police de Thunder Bay et de Windsor en Ontario, de Hull au Québec, de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick et de Regina en Saskatchewan. Le choix des sites s'est arrêté sur des villes représentant diverses régions du Canada et n'ayant pas fait partie de projets de recherche antérieurs sur les armes à feu récupérées. Le rapport décrit le nombre et les catégories d'armes à feu récupérées par les cinq services de police en 1995 à la suite d'incidents de nature criminelle et non criminelle, comme des vols qualifiés, des suicides et des armes à feu confiées à la police pour destruction.

1.1 Objectifs

Le rapport vise à éclairer et à soutenir l'élaboration de politiques et de programmes en matière d'armes à feu en fournissant aux responsables de l'application de la loi et aux décideurs des renseignements se rapportant aux armes à feu. En conjonction avec les études antérieures exécutées par le service de police de Winnipeg (Proactive Information Services, 1997), le service de police de la région métropolitaine de Toronto (Axon et Moyer, 1994) et l'étude du Groupe de travail sur la contrebande des armes à feu (ministère de la Justice, 1995) qui a porté sur des données provenant de dix sites dont la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la présente étude améliorera notre connaissance des armes à feu récupérées et du mauvais usage des armes à feu.

L'étude vise à répondre aux questions suivantes :

- 1) Combien d'armes à feu la police récupère-t-elle et à quelles catégories appartiennent-elles?
- 2) Dans quelles catégories d'incidents (de nature criminelle et non criminelle) les armes à feu sont-elles récupérées?
- 3) Combien d'armes à feu sont directement et indirectement en cause dans des incidents?
- 4) Combien d'armes à feu à autorisation restreinte ont été enregistrées dans le Système d'enregistrement des armes à autorisation restreinte (SEAAR)?
- 5) Quels genres de difficultés et de restrictions rencontre-t-on pour répondre aux questions susmentionnées?

¹ En vertu du *Code criminel*, les fusils à air comprimé tirant des projectiles à une vélocité inférieure à 152 m/s ne correspondent pas à la définition d'une arme à feu. Toutefois, en raison de leur prévalence dans la perpétration d'actes criminels et du nombre d'armes à air comprimé récupérées dans des études antérieures, nous avons recueilli des données sur ces armes.

1.2 Plan du rapport

Le rapport renferme trois autres sections qui portent sur les questions de recherche susmentionnées. Dans la deuxième section, nous décrivons la méthodologie employée pour exécuter la présente étude et, brièvement, les limites inhérentes à l'étude. Dans la troisième section, nous donnons un aperçu des résultats tirés des cinq sites en plus de résultats particuliers sur les armes de poing. La dernière section renferme un résumé du rapport et une discussion des implications des résultats.

2.0 MÉTHODOLOGIE

2.1 Processus d'examen des dossiers

Nous avons élaboré un manuel de codage en nous inspirant de manuels utilisés dans des études similaires et en consultation avec le Centre canadien des armes à feu. En utilisant les registres des salles de conservation des biens saisis et des bases de données informatisées sur les incidents, les services de police participants ont repéré les dossiers d'incidents mettant en cause des armes à feu dans lesquels on avait récupéré au moins une arme à feu. L'équipe de recherche a ensuite étudié les dossiers des incidents afin d'obtenir des renseignements sur les catégories d'armes à feu récupérées, les conditions entourant la récupération et d'autres renseignements connexes.

Aux fins de la présente étude, l'unité d'analyse était " arme à feu récupérée ". Nous entendons par là les armes à feu que la police a récupérées à la suite d'une enquête ou les armes à feu rendues par le grand public pour d'autres raisons, par exemple afin qu'elles soient détruites. En d'autres mots, les données reflètent le nombre d'armes à feu récupérées et non le nombre d'incidents. Nous n'avons pas inclus dans l'analyse les incidents dans lesquels une arme à feu aurait été en cause mais n'avait pas été récupérée.

Nous avons étudié les dossiers d'incidents se rapportant à chaque arme à feu afin de déterminer pourquoi l'arme à feu avait été récupérée. Nous avons noté la catégorie d'infraction, que la police ait porté une accusation ou non. Si le dossier mentionnait plus d'une infraction, nous avons noté l'" infraction la plus grave ", comme le fait le Centre canadien de la statistique juridique.

En ce qui concerne l'incident même dans lequel l'arme à feu a été récupérée, nous avons essayé de déterminer si l'arme à feu était directement en cause ou non. Dans certains cas, l'arme à feu jouait un rôle direct dans l'incident tandis que dans d'autres cas, son rôle était indirect. Par exemple, si on avait récupéré dix armes à feu lors d'un homicide et qu'une seule d'entre elles avait directement servi à commettre cette infraction, nous considérions les neuf autres armes à feu comme indirectement en cause.

2.2 État de l'enregistrement des armes à feu à autorisation restreinte

Nous avons recueilli d'autres renseignements sur les armes à feu à autorisation restreinte, comme le fabricant, le modèle, le calibre et le numéro de série. Nous avons ensuite envoyé à la GRC une liste des caractéristiques individuelles de chaque arme à feu à autorisation restreinte identifiable afin de déterminer leur état d'enregistrement. Nous considérions l'arme à feu "identifiable "si elle portait un numéro de série et d'autres renseignements connexes qui permettraient à la GRC de déterminer si l'arme à feu avait été enregistrée dans le SEAAR.

2.3 Limites

La présente étude comporte certaines limites dont il faut tenir compte pour interpréter les résultats. D'abord, les constatations de la présente étude ne sont peut-être pas représentatives des armes à feu récupérées dans d'autres localités. Ensuite, l'examen de données portant sur une année ne permet pas de comparer des tendances à plus long terme.

Les résultats présentés ici auraient tendance à sous-estimer le nombre d'armes à feu en cause dans des incidents de nature criminelle parce que l'étude n'a porté que sur les incidents dans lesquels une arme à feu avait été effectivement récupérée. Des études montrent qu'un certain nombre d'incidents liés à des armes à feu ne se soldent pas par la récupération d'armes à feu. Dans l'étude de Toronto (Axon et Moyer, 1994), on rapporte que 7 % seulement des vols qualifiés inclus dans l'échantillon se sont soldés par la récupération d'armes à feu. Malgré ces limites, l'information contenue dans le présent rapport améliorera notre compréhension des catégories d'armes à feu récupérées et des raisons pour lesquelles elles ont été récupérées.

3.0 CONSTATATIONS

Le tableau 1 présente le nombre total d'armes à feu récupérées à chaque site (voir à l'annexe la ventilation des résultats selon le site) ². Les résultats révèlent que les armes à feu récupérées à Thunder Bay et Windsor représentent dans chaque cas 27 % de toutes les armes à feu (26 % pour Regina). Les armes à feu récupérées dans les deux autres sites, Saint-Jean et Hull, représentent un peu moins de 10 % du total dans chaque cas. Plusieurs facteurs peuvent influer sur le nombre d'armes récupérées par les organismes d'application de la loi (p. ex. le degré de disponibilité d'une arme ou la proportion des activités criminelles avec une arme). Cet aspect dépasse les limites de la présente étude, mais les différences dans le nombre d'armes à feu récupérées par la police peuvent être attribuables aux variations de population entre les cinq sites. Le tableau 1 montre également que la proportion des armes à feu récupérées dans chaque site est relativement semblable à la population de chaque ville en 1995 sur lesquelles la police a juridiction.

<u>Tableau 1</u> <u>Population selon les armes à feu récupérées par site en 1995</u>

Site	Armes à feu	%	Population	%
	récupérées			
Saint-Jean	81	9,7	75 000	11,6
Hull	78	9,4	67 800	10,5
Windsor	225	27,1	201 900	31,1
Thunder Bay	230	27,7	118 000	18,2
Regina	217	26,1	185 800	28,7
Total	831	100	648 500	100

Le tableau 2 montre que plus de la moitié des armes à feu récupérées sont des fusils de chasse et des carabines sans restrictions. Un peu plus d'une arme sur cinq est une arme à air comprimé et les armes de poing représentent aussi environ le cinquième de toutes les armes récupérées.

5

_

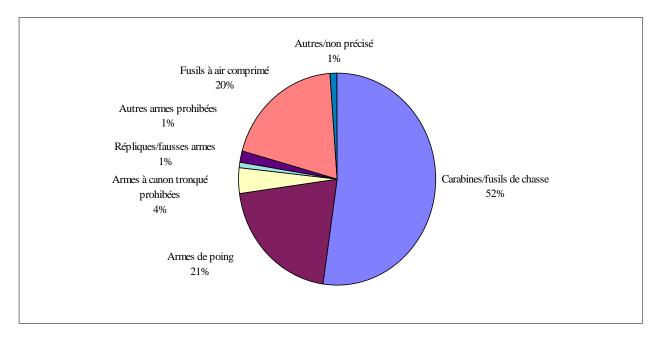
² Les données de population proviennent de la Division du recensement et des données démographiques, Statistique Canada, 1995.

Tableau 2 Catégories d'armes à feu récupérées en 1995

Catégories d'armes à feu	Armes à feu récupérées	%
Carabines/fusils de chasse	443	53,3
Armes de poing	163	19,6
Carabines à autorisation		
restreinte	1	0,1
Armes à canon tronqué		
prohibées	32	3,9
Autres armes prohibées	4	0,5
Répliques/Fausses armes	7	0,8
Fusils à air comprimé	171	20,6
Autres/non précisé	10	1,2
Total	831	100

Les armes à feu étaient plus susceptibles d'être récupérées dans le cadre d'incidents de nature criminelle que lors d'incidents de nature non criminelle (57 % et 40 % respectivement). La figure 1 montre que parmi les armes à feu récupérées dans le cadre d'incidents de nature criminelle, 52 % étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, 21 % des armes de poing, 20 % des fusils à air comprimé et 4 % des carabines et fusils de chasse à canon tronqué.

Figure 1 Catégories d'armes à feu récupérées dans le cadre d'incidents de nature criminelle



Le tableau 3 révèle que dans le cadre des incidents de nature non criminelle, les carabines et fusils de chasse sans restrictions représentent 57 % des armes à feu récupérées, tandis que 20 % sont des fusils à air comprimé, 18 % des armes de poing et 4 % des carabines/fusils de chasse à canon tronqué prohibés.

<u>Tableau 3</u> <u>Armes à feu récupérées dans des incidents de nature criminelle et non criminelle en 1995</u>

Catégories d'armes à feu	Nature c	riminelle	Nature non	criminelle	Nature inconnue		
	Nombre	% colonne	Nombre	% colonne	Nombre	% colonne	
Carabines/fusils de							
chasse	247	52,2	189	56,6	7	29,2	
Armes de poing	97	20,5	61	18,3	5	20,8	
Carabines à							
autorisation restreinte	0	0,0	1	0,3	0	0,0	
Armes à canon							
tronqué prohibées	19	4,0	13	3,9	0	0,0	
Autres armes							
prohibées	4	0,8	0	0,0	0	0,0	
Répliques/fausses							
armes	7	1,5	0	0,0	0	0,0	
Fusils à air comprimé	94	19,9	66	19,8	11	45,8	
Autres/non précisé	5	1,1	4	1,2	1	4,2	
Total	473	100	334	100	24	100	

Le tableau 4 montre que les infractions relatives aux armes (p. ex. possession d'une arme à autorisation restreinte) constituent la catégorie la plus fréquente d'incidents de nature criminelle s'étant soldés par la récupération d'une arme en feu. Parmi toutes les armes récupérées (473), 157 l'ont été dans le cadre d'infractions relatives aux armes, 129 dans le cadre d'infractions de violence (p. ex. homicide, vol qualifié, voies de fait) et 128 ont été récupérées dans le cadre d'infractions liées aux biens (p. ex. entrée par effraction, possession de biens volés).

Parmi les armes à feu récupérées dans des infractions relatives aux armes, 44 % sont des carabines et fusils de chasse sans restrictions, 28 % des armes de poing et 18 % des fusils à air comprimé. Soixante-sept pour cent des armes à feu récupérées dans des crimes de violence sont des carabines et fusils de chasse sans restrictions, 20 % des fusils à air comprimé, 6 % des carabines/fusils de chasse à canon tronqué prohibés et 3 % des armes de poing.

Dans le tableau 5, nous voyons que la plupart des armes à feu récupérées dans des incidents de nature non criminelle ont été remises à la police pour qu'elles soient détruites. Vingt-quatre pour cent des armes à feu ont été confiées à la police pour garde sécuritaire (p. ex. armes à feu rendues en guise de précaution contre le suicide), 22 % ont été trouvées, 10 % ont été récupérées dans des tentatives de suicide et des suicides et 3 % dans des incidents où aucune accusation n'a été portée. Selon les rapports de police, la plupart des incidents dans lesquels aucune accusation n'a été portée concernent des enfants ayant apporté des fusils à air comprimé à l'école.

Parmi toutes les armes remises afin d'être détruites (135), 55 % étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, 29 % des armes de poing et 12 % des fusils à air comprimé. Les carabines et les fusils de chasse sans restrictions constituaient la majorité des armes remises pour garde sécuritaire, soit 71 % de l'ensemble. Vingt-cinq pour cent des armes restantes étaient des fusils à air comprimé et 4 % étaient des armes de poing. Parmi toutes les armes récupérées dans le cadre des incidents notés, 45 % étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, 23 % des fusils à air comprimé, 18 % des armes de poing et 14 % des fusils à canon tronqué prohibés. La majorité des armes récupérées dans le cadre de suicides ou de tentatives de suicide étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions (74 %) et des armes de poing (15 %).

Tableau 4 Catégories d'armes à feu récupérées selon la catégorie d'incidents de nature criminelle

	Catégories d'incidents											
Catégories d'armes à feu	Viole	ence	Bie	ens	Arr	nes	Dro	gue	Au	tres	То	tal
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Carabines/fusils de chasse												
	87	67,4	51	39,8	69	43,9	28	66,7	12	70,6	247	52,2
Armes de poing	4	3,1	40	31,3	44	28,0	8	19,0	1	5,9	97	20,5
Armes à canon tronqué												
prohibées	8	6,2	2	1,6	8	5,1	1	2,4	0	0,0	19	4,0
Autres armes prohibées	0	0,0	1	0,8	3	1,9	0	0,0	0	0,0	4	0,8
Répliques/												
fausses armes	2	1,6	1	0,8	4	2,5	0	0,0	0	0,0	7	1,5
Fusils à air comprimé	26	20,2	32	25,0	28	17,8	4	9,5	4	23,5	94	19,9
Autres/non précisé	2	1,6	1	0,8	1	0,6	1	2,4	0	0,0	5	1,1
Total	129	100,0	128	100,0	157	100,0	42	100,0	17	100,0	473	100,0

<u>Tableau 5</u> <u>Catégories d'armes à feu récupérées selon la catégorie d'incidents de nature non criminelle</u>

		Catégories d'incidents											
Catégories d'armes à feu	Tentatives	Tentatives de suicide		Destruction d'armes		Garde sécuritaire		Armes trouvées		Aucune accusation		Total	
	et sui	cides	à f	eu					por	tée			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Carabines/fusils de	25	73,5	74	54,8	57	71,3	33	44,6	0	0,0	189	56,6	
chasse													
Armes de poing	5	14,7	40	29,6	3	3,8	13	17,6	0	0,0	61	18,3	
Carabines à autorisation													
restreinte	0	0,0	1	0,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,3	
Armes à canon tronqué													
prohibées	1	2,9	2	1,5	0	0,0	10	13,5	0	0,0	13	3,9	
Fusils à air comprimé	3	8,8	16	11,9	20	25,0	17	23,0	10	90,9	66	19,8	
Autres	0	0,0	2	1,5	0	0,0	1	1,4	1	9,1	4	1,2	
Total	34	100,0	135	100,0	80	100,0	74	100,0	11	100,0	334	100,0	

3.1 Le rôle direct des armes à feu dans les incidents

Nous avons aussi vérifié si les armes à feu récupérées sont directement ou indirectement en cause dans les incidents enregistrés par la police. Parfois, les armes à feu ne jouent aucun rôle dans la perpétration d'une infraction mais sont récupérées malgré tout parce que le contrevenant en a la possession.

Pour la présente analyse, nous avons pu faire une comparaison concernant 320 armes à feu afin de déterminer si elles étaient ou non en cause dans l'incident. Les autres armes à feu et les motifs de leur récupération ne se prêtaient pas à ce genre d'examen. Il s'agit d'armes à feu récupérées par la police dans des crimes contre les biens et dans des infractions relatives aux stupéfiants, d'armes à feu confiées à la police pour en assurer la garde sécuritaire, d'armes à feu trouvées, d'armes à feu rendues pour destruction et d'incidents dans lesquels aucune accusation n'a été portée. Parmi les armes à feu visées dans cette analyse, 286 avaient été récupérées dans des incidents de nature criminelle tandis que 34 concernaient des incidents de nature non criminelle. Les 34 armes à feu récupérées dans des incidents de nature non criminelle l'ont toutes été à la suite de suicides ou de tentatives de suicide.

L'analyse portant sur les armes à feu récupérées par suite d'un incident de nature criminelle révèle que la majorité des armes à feu sont directement plutôt qu'indirectement en cause dans l'incident (53 % contre 47 % respectivement). Les résultats montrent de plus que 41 % des armes à feu récupérées ayant eu un rôle direct à jouer dans les incidents de nature criminelle sont des carabines et des armes de chasse sans restrictions, 27 % des fusils à air comprimé et 20 % des armes de poing. Pour les armes ayant joué un rôle indirect, 70 % sont des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, 13 % des armes de poing et 10 % des fusils à air comprimé.

En déterminant le nombre d'armes à feu directement ou indirectement en cause, nous avons obtenu une analyse plus fine du rôle des armes à feu dans les incidents dans lesquels la police est intervenue. Toutefois, la récupération d'une arme à feu par la police n'est pas moins importante quand cette arme est indirectement en cause dans des incidents. La police peut saisir des armes à feu dans des incidents où la présence d'armes à feu pose une menace réelle ou apparente à la sécurité des occupants d'un domicile.

3.2 Armes de poing

Le nombre total d'armes de poing récupérées dans la présente étude s'élève à 163. Les dossiers contenaient assez d'information (c.-à-d. numéro de série et autres descripteurs) pour vérifier l'état d'enregistrement de 135 armes de poing (83 %) dans le SEAAR. Parmi les 135 armes de poing identifiables, 78 (58 %) étaient enregistrées.

Dans les incidents de nature criminelle mettant en cause des armes de poing identifiables, 70 % des armes de poing sont enregistrées et 30 % ne le sont pas. Les armes de poing enregistrées sont plus susceptibles d'être récupérées par suite de crimes contre les biens tandis que les armes de poing non enregistrées sont plus susceptibles d'être récupérées par suite d'infractions relatives aux armes.

Nous avons aussi déterminé que 30 armes récupérées avaient joué un rôle direct dans des incidents de nature criminelle. De ce nombre, les dossiers d'incidents contenaient suffisamment d'information pour vérifier l'état d'enregistrement de 22 armes de poing récupérées : 12 (55 %) n'étaient pas enregistrées dans le SEAAR tandis que 10 (45 %) étaient enregistrées.

4.0 RÉSUMÉ

La présente étude a révélé que dans la plupart des cas, les dossiers policiers renferment des renseignements sur les armes à feu récupérées par la police à chacun des sites étudiés ainsi que les motifs de leur récupération. Dans la présente section, nous établissons des comparaisons entre la présente étude et d'autres études similaires.

- La police a récupéré 831 armes à feu en 1995 dans les cinq sites. De ce nombre, 53 % étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions. Cette proportion est en accord avec les 53 % rapportés dans l'étude de Winnipeg (Proactive Information Services, 1997) en 1995 et les 49 % du rapport du Groupe de travail national sur la contrebande des armes à feu (ministère de la Justice du Canada, 1995) qui portait sur les armes à feu récupérées dans dix services policiers dans tout le Canada en 1993.
- Dans la présente étude, 57 % (473) de toutes les armes à feu ont été récupérées dans des incidents de nature criminelle. De ce nombre, 52 % (247) étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, 21 % (97) des armes de poing, 20 % (94) des fusils à air comprimé et 4 % (19) des carabines et fusils de chasse à canon tronqué. Des résultats semblables ont été observés dans l'étude de Winnipeg (Proactive Informations Services, 1997) : 51 % des armes récupérées dans le cadre d'incidents de nature criminelle étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, 16 % des fusils à air comprimé et 11 % des armes de poing. Les résultats dont faisait état le rapport du Groupe de travail national sur la contrebande des armes à feu (ministère de la Justice du Canada, 1995) étaient quelque peu différents : 47 % des armes récupérées lors d'incidents criminels étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, 21 % des armes de poing et 18 % des fusils à air comprimé.
- Quarante pour cent (334) de toutes les armes à feu ont été récupérées dans des incidents de nature non criminelle. Les carabines et fusils de chasse sans restrictions représentaient 57 % (189) de ces armes à feu, 20 % (66) étaient des fusils à air comprimé et 18 % (61) des armes de poing. Ces résultats sont également semblables à ceux observés dans l'étude de Winnipeg (Proactive Informations Services, 1997). Soixante pour cent des armes à feu récupérées dans le cadre d'incidents à Winnipeg étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, 18 % des armes de poing et 8 % des fusils à air comprimé. Le rapport du Groupe national sur la contrebande des armes à feu (ministère de la Justice du Canada, 1995) révélait que 50 % des armes à feu récupérées lors d'incidents de nature non criminelle étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, 22 % des armes de poing et 17 % des fusils à air comprimé.
- De toutes les armes de poing récupérées par la police (163), nous possédions suffisamment de détails sur 135 d'entre elles pour les identifier dans le Système d'enregistrement des armes à autorisation restreinte (SEAAR) de la Gendarmerie royale du Canada. De ce nombre, 58 % (78) des armes de poing étaient enregistrées. La GRC n'a pu déterminer l'état d'enregistrement de 28 armes de poing en raison d'un manque d'information.

- Soixante pour cent (81) des armes de poing identifiables ont été récupérées dans des incidents de nature criminelle. On a déterminé de plus que 70 % (57) de ces armes de poing étaient enregistrées et 30 % (24) ne l'étaient pas. Le pourcentage d'armes de poing enregistrées est plus élevé que le pourcentage établi dans les études du Groupe de travail national sur la contrebande d'armes à feu (48 %) et de Toronto (30 %) mais est similaire au pourcentage rapporté dans l'étude de Winnipeg (74 %). Cela pourrait laisser croire qu'il y a moins de trafic et de contrebande dans ces sites comparativement à certains sites comme Toronto.
- Parmi les armes à feu récupérées dans des tentatives de suicide et des suicides, 74 % étaient des carabines et des fusils de chasse sans restrictions et 15 % étaient des armes de poing. Le pourcentage relevé pour la première catégorie est légèrement inférieur aux pourcentages rapportés dans l'étude Winnipeg (82 %) et dans l'étude du Groupe de travail national sur la contrebande d'armes à feu (80 %). Le pourcentage d'armes de poing récupérées dans des tentatives de suicide et des suicides est comparable aux pourcentages relevés dans l'étude du Groupe de travail national sur la contrebande d'armes à feu (11 %) et dans l'étude de Winnipeg (10 %).

Le nombre d'armes à feu récupérées déclarées dans la présente étude constitue peut-être une sous-estimation parce que l'étude n'a porté que sur les incidents dans lesquels une arme à feu avait effectivement été récupérée. Des études montrent qu'un certain nombre d'incidents relatifs à des armes à feu ne se soldent pas par la récupération d'armes à feu. Les procédures que certains services de police emploient pour tenir des dossiers sur les armes à feu peuvent aussi contribuer à sous-estimer le nombre d'armes à feu récupérées. Par exemple, nous avons appris que dans un site, les armes à feu saisies lors d'infractions relatives aux stupéfiants étaient conservées avec les stupéfiants confisqués et non avec les autres armes à feu récupérées. Cette information était accessible mais la recueillir aurait imposé un fardeau supplémentaire aux ressources policières et il a été impossible de le faire dans les délais impartis.

Les études ultérieures devraient être axées sur la collecte d'information sur une période plus longue afin de permettre d'établir des tendances comparatives entre des sites et dans un même site. Les études de ce type seraient plus avantageuses si elles portaient sur un certain nombre de sites différents, compte tenu des différences qui existent entre diverses localités au Canada. La mise en œuvre du Système canadien d'enregistrement des armes à feu facilitera la collecte de ce genre de données dans les prochaines études puisque toutes les armes à feu seront enregistrées.

BIBLIOGRAPHIE

- AXON, L. et Sharon MOYER (décembre 1994). Étude exploratoire de l'utilisation des armes à feu dans la perpétration d'infractions criminelles à Toronto. Document de travail de la Direction de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CONTREBANDE DES ARMES À FEU. (mai 1995). La circulation illégale des armes à feu au Canada: Rapport provisoire du Groupe de travail national sur la contrebande des armes à feu, Ministère de la Justice du Canada.
- PROACTIVE INFORMATION SERVICES Inc. (février 1997). Firearms Homicide, Robbery and Suicide Incidents Investigated by the Winnipeg Police Service (1995). Document de travail de la Direction de la recherche, de la statistique et de l'évaluation, ministère de la Justice du Canada.

Annexe

Service de police de Saint-Jean

Catégories d'armes à feu récupérées par le service de police de Saint-Jean Police, 1995

Catégories d'armes à feu	Nombre d'armes récupérées	%
Carabines/fusils de chasse	49	60,5
Armes de poing	15	18,5
Armes à canon tronqué prohibées	4	4,9
Carabines prohibées	1	1,2
Fusils à air comprimé	12	14,8
Total	81	100

Catégories d'incidents selon le nombre d'armes récupérées, service de police de Saint-Jean, 1995

Catégories d'incidents	Nombre	%
Voies de fait	2	2,5
Autres crimes de violence	5	6,2
Crimes contre les biens	7	8,6
Armes offensives	34	42,0
Autres actes criminels	1	1,2
Tentatives de suicide/suicides	6	7,4
Destruction d'armes à feu	8	9,9
Garde sécuritaire	10	12,3
Armes trouvées	8	9,9
Total	81	100

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.

Catégories d'incidents selon la catégorie d'armes à feu récupérées, service de police de Saint-Jean, 1995*

	Catégories d'armes à feu												
Catégories d'incidents					prohibées		Armes à canon tronqué prohibées		Fusils à air comprimé		Total Armes à feu		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Voies de fait	1	2,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	8,3	2	2,5	
Autres crimes de violence	2	4,1	0	0,0	0	0,0	1	25,0	2	16,7	5	6,2	
Crimes contre les biens	2	4,1	3	20,0	0	0,0	1	25,0	1	8,3	7	8,6	
Armes offensives	25	51,0	5	33,3	1	100,0	0	0,0	3	25,0	34	42,0	
Autres actes criminels	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	8,3	1	1,2	
Tentatives de suicide/suicides	5	10,2	0	0,0	0	0,0	1	25,0	0	0,0	6	7,4	
Destruction d'armes à feu	3	6,1	4	26,7	0	0,0	1	25,0	0	0,0	8	9,9	
Garde sécuritaire	7	14,3	1	6,7	0	0,0	0	0,0	2	16,7	10	12,3	
Armes trouvées	4	8,2	2	13,3	0	0,0	0	0,0	2	16,7	8	9,9	
Total	49	100,0	15	100,0	1	100,0	4	100,0	12	100,0	81	100,0	

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.

Service de police de Hull

Catégories d'armes à feu récupérées par le service de police de Hull, 1995

Catégories d'armes à feu	Nombre d'armes récupérées	%
Carabines/fusils de chasse	48	61,5
Armes de poing	12	15,4
Armes à canon tronqué prohibées	3	3,8
Autres armes prohibées	2	2,6
Répliques/Fausses armes	2	2,6
Fusils à air comprimé	11	14,1
Total	78	100

<u>Catégories d'incidents selon le nombre d'armes à feu récupérées, service de police de Hull, 1995*</u>

Catégories d'incidents	Nombre	%
Voies de fait	11	14,1
Crimes contre les biens	12	15,4
Stupéfiants	2	2,6
Armes offensives	25	32,1
Autres actes criminels	1	1,3
Tentatives de suicide/suicides	2	2,6
Destruction d'armes à feu	8	10,3
Garde sécuritaire	7	9,0
Armes trouvées	8	10,3
Aucune accusation portée	2	2,6
Total	78	100

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.

Catégories d'incidents selon la catégorie d'armes à feu récupérées, service de police de Hull, 1995*

Catégories d'incidents	Catégories d'armes à feu													
Categories a meraems	Carabines/fusils de chasse		Armes de poing		Armes à canon tronqué prohibées		Autres armes prohibées		Répliques/ Fausses armes		Fusils à air comprimé		Total Armes à feu	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Voies de fait	8	16,7	1	8,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	18,2	11	14,1
Crimes contre les biens	9	18,8	2	16,7	0	0,0	1	50,0	0	0,0	0	0,0	12	15,4
Stupéfiants	0	0,0	0	0,0	1	33,3	0	0,0	0	0,0	1	9,1	2	2,6
Armes offensives	13	27,1	6	50,0	0	0,0	1	50,0	2	100,0	3	27,3	25	32,1
Autres actes criminels	1	2,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	1,3
Tentatives de suicide/ suicides	2	4,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	2,6
Destruction d'armes à feu	8	16,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	8	10,3
Garde sécuritaire	5	10,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	18,2	7	9,0
Armes trouvées	2	4,2	3	25,0	2	66,7	0	0,0	0	0,0	1	9,1	8	10,3
Aucune accusation portée	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	18,2	2	2,6
Total	48	100,0	12	100,0	3	100,0	2	100,0	2	100,0	11	100,0	78	100,0

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.

Service de police de Windsor

Catégories d'armes à feu récupérées par le service de police de Windsor, 1995

Catégories d'armes à feu	Nombre d'armes récupérées	%
Carabines/fusils de chasse	99	44,0
Armes de poing	51	22,7
Armes à canon tronqué prohibées	9	4,0
Fusils à air comprimé	66	29,3
Total	225	100

<u>Catégories d'incidents selon le nombre d'armes à feu récupérées, service de police de Windsor, 1995*</u>

Catégories d'incidents	Nombre	%
Infractions causant la mort	1	0,4
Tentatives de meurtre	1	0,4
Agressions sexuelles	3	1,3
Voies de fait	27	12,0
Autres crimes de violence	18	8,0
Crimes contre les biens	23	10,2
Stupéfiants	26	11,6
Armes offensives	43	19,1
Autres actes criminels	11	4,9
Tentatives de suicide/suicides	1	0,4
Destruction d'armes à feu	27	12,0
Garde sécuritaire	12	5,3
Armes trouvées	14	6,2
Aucune accusation portée	3	1,3
Inconnu	15	6,7
Total	225	100

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.

Catégories d'incidents selon la catégorie d'arme à feu récupérées, service de police de Windsor, 1995*

Catégories d'incidents	Catégories d'armes à feu												
Cutegories a meraenas		Carabines/fusils de chasse		Armes de poing		Armes à canon tronqué prohibées		à air imé		otal es à feu			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%			
Infractions causant la mort	1	1,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,4			
Tentatives de meurtre	1	1,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,4			
Agressions sexuelles	0	0,0	1	2,0	0	0,0	2	3,0	3	1,3			
Voies de fait	21	21,2	0	0,0	1	11,1	5	7,6	27	12,0			
Autres crimes de violence	10	10,1	0	0,0	4	44,4	4	6,1	18	8,0			
Crimes contre les biens	9	9,1	2	3,9	0	0,0	12	18,2	23	10,2			
Stupéfiants	17	17,2	8	15,7	0	0,0	1	1,5	26	11,6			
Armes offensives	6	6,1	25	49,0	2	22,2	10	15,2	43	19,1			
Autres actes criminels	10	10,1	0	0,0	0	0,0	1	1,5	11	4,9			
Tentatives de suicide/suicides	1	1,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,4			
Destruction d'armes à feu	9	9,1	8	15,7	1	11,1	9	13,6	27	12,0			
Garde sécuritaire	6	6,1	0	0,0	0	0,0	6	9,1	12	5,3			
Armes trouvées	3	3,0	3	5,9	1	11,1	7	10,6	14	6,2			
Aucune accusation portée	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	4,5	3	1,3			
Inconnu	5	5,1	4	7,8	0	0,0	6	9,1	15	6,7			
Total	99	100,0	51	100,0	9	100,0	66	100,0	225	100,0			

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.

Service de police de Thunder Bay

Catégories d'armes à feu récupérées par le service de police de Thunder Bay 1995

Catégories d'armes à feu	Nombre d'armes récupérées	%
Carabines/fusils de chasse	133	57,8
Carabines à autorisation restreinte	1	0,4
Armes de poing	55	23,9
Armes à canon tronqué prohibées	5	2,2
Carabines prohibées	1	0,4
Répliques/fausses armes	2	0,9
Fusils à air comprimé	26	11,3
Autres/non précisé	7	3,0
Total	230	100

<u>Catégories d'incidents selon le nombre d'armes à feu récupérées, service de police de Thunder Bay, 1995*</u>

Catégories d'incidents	Nombre	%
Infractions causant la mort	1	0,4
Tentatives de meurtre	3	1,3
Agressions sexuelles	3	1,3
Voies de fait	26	11,3
Autres crimes de violence	2	0,9
Crimes contre les biens	39	17,0
Stupéfiants	12	5,2
Armes offensives	7	3,0
Autres actes criminels	4	1,7
Tentatives de suicide/suicides	13	5,7
Destruction d'armes à feu	57	24,8
Garde sécuritaire	27	11,7
Armes trouvées	28	12,2
Aucune accusation portée	1	0,4
Inconnu	7	3,0
Total	230	100

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.

Catégories d'incidents selon la catégorie d'armes à feu récupérées, service de police de Thunder Bay, 1995*

Catégories d'incidents	Catégories d'armes à feu																		
	Cara proh	bines ibées				poing prohibées		Armes à l canon tronqué prohibées		Répliques/ Fausses armes		Fusils à air comprimé			tres/ onnu				
	No,	%	No,	%	No,	%	No,	%	No,	%	No,	%	No,	%	No,	%	No,	%	
Infractions causant la mort	1	0,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,4	
Tentatives de meurtre	3	2,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	1,3	
Agressions sexuelles	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	50,0	1	3,8	1	14,3	3	1,3	
Voies de fait	24	18,0	0	0,0	1	1,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	3,8	0	0,0	26	11,3	
Autres crimes de violence	1	0,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	3,8	0	0,0	2	0,9	
Crimes contre les biens	8	6,0	0	0,0	25	45,5	0	0,0	0	0,0	1	50,0	4	15,4	1	14,3	39	17,0	
Stupéfiants	9	6,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	7,7	1	14,3	12	5,2	
Armes offensives	3	2,3	0	0,0	3	5,5	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	7	3,0	
Autres actes criminels	1	0,8	0	0,0	1	1,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	7,7	0	0,0	4	1,7	
Tentatives de suicide/suicides	8	6,0	0	0,0	4	7,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	3,8	0	0,0	13	5,7	
Destruction d'armes à feu	35	26,3	1	100,0	15	27,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	19,2	1	14,3	57	24,8	
Garde sécuritaire	24	18,0	0	0,0	1	1,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	7,7	0	0,0	27	11,7	
Armes trouvées	15	11,3	0	0,0	5	9,1	0	0,0	5	100,0	0	0,0	2	7,7	1	14,3	28	12,2	
Aucune accusation portée	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	14,3	1	0,4	
Inconnu	1	0,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	19,2	1	14,3	7	3,0	
Total	133	100,0	1	100,0	55	100,0	1	100,0	5	100,0	2	100,0	26	100,0	7	100,0	230	100,0	

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.

Service de police de Regina

Catégories d'armes à feu récupérées par le service de police de Regina, 1995

Catégories d'armes à feu	Nombre d'armes récupérées	%
Carabines/fusils de chasse	114	52,5
Armes de poing	30	13,8
Armes à canon tronqué prohibées	11	5,1
Répliques/fausses armes	3	1,4
Fusils à air comprimé	56	25,8
Autres/non précisé	3	1,4
Total	217	100

<u>Catégories d'incidents selon la catégorie d'armes à feu récupérées, service de police de Regina, 1995*</u>

Catégories d'incidents	Nombre	%
Tentatives de meurtre	2	0,9
Voies de fait	4	1,8
Infractions privatives de liberté	1	0,5
Autres crimes de violence	19	8,8
Crimes contre les biens	47	21,7
Stupéfiants	2	0,9
Armes offensives	48	22,1
Tentatives de suicide/suicides	12	5,5
Destruction d'armes à feu	35	16,1
Garde sécuritaire	24	11,1
Armes trouvées	16	7,4
Aucune accusation portée	5	2,3
Inconnu	2	0,9
Total	217	100

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.

Catégories d'incidents selon la catégorie d'armes à feu récupérées, service de police de Regina, 1995*

Catégories d'incidents	Catégories d'armes à feu															
Cutogories a meraenas		es/fusils	Arme	s de	Armes	à canon	Répli	ques/	Fusils	à air	Autr	es/		Total		
	de ch	nasse	poi	poing		tronqué prohibées		Fausses armes		comprimé		ınu	Arme	s à feu		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Tentatives de meurtre	1	0,9	0	0,0	1	9,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,9		
Voies de fait	1	0,9	1	3,3	0	0,0	0	0,0	2	3,6	0	0,0	4	1,8		
Infractions privatives de liberté	1	0,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,5		
Autres actes de violence	11	9,6	0	0,0	1	9,1	1	33,3	5	8,9	1	33,3	19	8,8		
Crimes contre les biens	23	20,2	8	26,7	1	9,1	0	0,0	15	26,8	0	0,0	47	21,7		
Stupéfiants	2	1,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,9		
Armes offensives	22	19,3	5	16,7	6	54,5	2	66,7	12	21,4	1	33,3	48	22,1		
Tentatives de suicide/suicides	9	7,9	1	3,3	0	0,0	0	0,0	2	3,6	0	0,0	12	5,5		
Destruction d'armes à feu	19	16,7	13	43,3	0	0,0	0	0,0	2	3,6	1	33,3	35	16,1		
Garde sécuritaire	15	13,2	1	3,3	0	0,0	0	0,0	8	14,3	0	0,0	24	11,1		
Armes trouvées	9	7,9	0	0,0	2	18,2	0	0,0	5	8,9	0	0,0	16	7,4		
Aucune accusation portée	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	8,9	0	0,0	5	2,3		
Inconnu	1	0,9	1	3,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,9		
Total	114	100,0	30	100,0	11	100.0	3	100,0	56	100,0	3	100,0	217	100,0		

^{*} Les chiffres sont fondés sur les armes à feu et non sur les incidents.